

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 mai 2009

PROMOUVOIR UNE AUTRE RÉPARTITION DES RICHESSES - (n° 1620)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 10

présenté par

M. Carrez, M. Chartier, M. Michel Bouvard, M. Censi, M. Giscard d'Estaing,
M. Bertrand, M. Binetruy, Mme Brunel, M. Carayon, M. Couanau,
M. Jean-Yves Cousin, M. Dassault, M. Dell'Agnola, M. Deniaud, M. Diefenbacher,
Mme Dumoulin, M. Flory, M. Forissier, M. Fourgous, M. Francina,
M. Ginesta, M. Gorges, M. Goulard, Mme Grosskost, M. Hénart,
M. Laffineur, M. Jean-François Lamour, M. Lefebvre, M. Le Fur, M. Mancel,
M. Mariton, M. Martin-Lalande, Mme Montchamp, M. Morel-A-L'Huissier,
Mme Pavy, M. Pélassard, M. de Rocca Serra, M. Scellier, M. Tron, M. Yanno
et les membres du groupe de l'Union pour un mouvement populaire

ARTICLE 10

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement supprime l'article 10 de la proposition de loi, qui crée un rapport sur la mise en place d'un pôle public national du crédit chargé d'accorder des prêts bonifiés aux entreprises.